

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 10 septembre 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2020 04 31 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DE MARCHÉS DE CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX ET ESSAIS DE RÉCEPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

**DATE DE CONVOCATION : 3 SEPTEMBRE 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes à BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André (départ à compter de la 2020.04.03), PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.04.02), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, DIDIER David (ayant la suppléance de WINIARSKI Patricia), MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, NOISETTE Michel, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard ayant la procuration de ERZEN Gérald), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie, HEYOB Olivier, ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.04.02), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>LELIEVRE Jean-Luc, KNAPEK Patrice, WINIARSKI Patricia, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, GUYOT Gilles.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>4 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>4 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Christine ASSFELD-LAMAZE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2020.04.01 : 64 présents. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 66 présents. De la 2020.04.03 à la fin : 65 présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2020.04.01 : 68 votants. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 70 votants. De la 2020.04.03 à la fin : 69 votants</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, en application des articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1°, R2131-16-1° et R2131-17, R2161-2 à R2161-5 (procédure d'appel d'offres ouvert) et L2125-1-1°, R2121-8, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 (accord-cadre avec un opérateur économique), dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations liées au curage, à l'entretien et aux inspections télévisées des réseaux et installations d'assainissement, ainsi que les essais de réception des ouvrages neufs selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- MARCHÉ DE CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX ET ESSAIS DE RÉCEPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – 2020\_AOO\_01
- Marché accord-cadre
- marché à bons de commande avec un minimum et un maximum pour le lot n° 1 et sans minimum et sans maximum pour le lot n° 2
- marché divisé en 2 lots
- publication du 29 Mai 2020 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, au BOAMP supérieur à 90 000,00 € H.T et au JOUE.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 Présentation des différentes personnes ressources désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable en application de l'article L2122-21-1),

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13, R2161-2 à 5,

Vu la décision rendue par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 Juillet 2020 statuant sur l'attribution des lots n° 1 et 2,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique 2020 précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : prix des prestations (60%) et valeur technique (40%),

La CAO a retenu les prestataires suivants :

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution (sur la durée du marché)	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information
2020_AOO_01_1	CURAGE, ENTRETIEN ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	4 ans fermes	<b>Groupement MALEZIEUX/ INERA GRAND EST</b>	654 472,00
2020_AOO_01_2	ESSAIS DE RÉCEPTION DES OUVRAGES NEUFS D'ASSAINISSEMENT	4 ans fermes	<b>INERA GRAND EST</b>	40 989,50

**Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Autorise le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier les marchés de Curage, entretien et inspections télévisées des réseaux et essais de réception des ouvrages d'assainissement avec les entreprises conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe ASSAINISSEMENT.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX